



**Confédération
des syndicats
nationaux**

Comité exécutif
Secrétariat général

Le 8 juillet 2025

Monsieur Mathieu Murphy-Perron
Présidence du Syndicat des travailleuses
et travailleurs de la CSN (STTCSN)

**Objet : Réponse à votre correspondance du 16 juin 2025 -
Demande de sensibilisation auprès de la Sureté du Québec, au caractère
inapproprié de sa présence armée dans les locaux de la CSN**

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre correspondance énonçant vos préoccupations quant à la présence de policières et de policiers à la cafétéria de la CSN.

Cet endroit est accessible à toutes et à tous (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de tourniquet, de carte d'accès, etc.) et il n'est pas envisagé de changer cela. Il serait en effet complexe de devoir gérer des accès, et désagréable de devoir interdire l'accès public de notre cafétéria – aux gens de Fondaction, par exemple. Rappelons que l'édifice de la CSN se veut accessible et fait partie intégrante de la vie de quartier, notamment par l'accessibilité au public à une partie de son terrain.

Nous portons également à votre attention qu'étant donné cet accès public de la cafétéria, des personnes provenant de tout genre d'organisations s'y retrouvent (outils collectifs, groupes communautaires, employeurs, représentantes et représentants politiques, ami-es et famille de tous horizons, etc.). Par conséquent, il faut garder en tête qu'il n'est pas opportun de discuter d'enjeux sensibles à la cafétéria.

Cela dit, nous comprenons le malaise que les armes à feu peuvent causer, mais les policières et les policiers doivent les porter sur eux lorsqu'ils et elles sont en service. La directrice générale fera toutefois le suivi auprès du service aux collectivités du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour discuter de cet aspect.

Espérant le tout à votre satisfaction, recevez nos salutations solidaires,



Nathalie Arguin
Secrétaire générale de la CSN